

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



Fimalac

**INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
GROUPE MARC DE LACHARRIÈRE**

PRÉSENTÉE PAR



BNP PARIBAS



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Corporate & Investment Banking

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES
DE GROUPE MARC DE LACHARRIÈRE**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de Groupe Marc de Lacharrière a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 20 juin 2017, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Groupe Marc de Lacharrière.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Groupe Marc de Lacharrière visant les actions de la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac), visée par l'AMF le 20 juin 2017 sous le numéro 17-287, en application d'une décision de conformité en date du 20 juin 2017 (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Fimalac (www.fimalac.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Groupe Marc de Lacharrière, au 97 rue de Lille 75007 Paris et au siège social ;
- BNP Paribas, 4 rue d'Antin, 75002 Paris ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 12, place des Etats-Unis – 92120 Montrouge ; et
- Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris cedex 18.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre.....	2
1.2	<i>Frais et financement de l'Offre.....</i>	3
1.2.1	Frais liés à l'Offre	3
1.2.2	Modalités de financement	3
2.	Présentation de GML.....	3
2.1	<i>Informations générales sur GML.....</i>	3
2.1.1	Dénomination	3
2.1.2	Siège social.....	3
2.1.3	Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce	3
2.1.4	Durée de la société	3
2.1.5	Durée de l'exercice social	3
2.1.6	Objet social.....	4
2.2	<i>Informations générales sur le capital de GML</i>	4
2.2.1	Capital social	4
2.2.2	Stipulations des statuts en matière de cession et transmission des actions	4
2.2.3	Stipulations des statuts en matière de droits patrimoniaux attachés aux actions	5
2.2.4	Actionnariat	6
2.3	<i>Administration et contrôle de GML.....</i>	6
2.3.1	Organes de surveillance et de direction.....	6
2.3.2	Contrôle	6
2.4	<i>Description des activités de GML</i>	7
2.4.1	Activités principales	7
2.4.2	Evénements exceptionnels et litiges significatifs	7
2.4.3	Salariés	8
2.5	<i>Patrimoine – Situation financière – Résultats</i>	8
2.5.1	Présentation des comptes sociaux de GML	8
2.5.2	Présentation des comptes consolidés de GML	9
3.	Personnes assumant la responsabilité du présent document	10

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par Groupe Marc de Lacharrière, société anonyme de droit français au capital de 30.932.736 euros, dont le siège social est situé 11 bis, rue Casimir Périer, 75007 Paris, France (adresse de correspondance : 97 rue de Lille, 75007 Paris), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 331 604 983 (« **Groupe Marc de Lacharrière** », « **GML** » ou l'« **Initiateur** »), dans le cadre de son offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant les actions de F. Marc de Lacharrière (Fimalac), société anonyme de droit français au capital de 108.680.000 euros, dont le siège social est situé 97, rue de Lille, 75007 Paris, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 044 136 (« **Fimalac** » ou la « **Société** »), au terme de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement à tous les actionnaires de Fimalac d'acquérir leurs actions au prix unitaire de 131 euros par action (dividende de 2,10 euros détaché) (le « **Prix de l'Offre** ») dans les conditions décrites dans la Note d'Information.

Les actions Fimalac sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000037947.

L'Offre, qui pourra être suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

La présentation et les caractéristiques de l'Offre sont décrites respectivement aux sections 1 et 2 de la Note d'Information, disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Il est précisé que :

- (i) les actions assimilées qui ne sont pas visées par l'Offre comprennent à la date de la Note d'Information¹ :
 - les actions Fimalac détenues par M. Marc Ladreit de Lacharrière, certains membres de sa famille et d'autres personnes liées à GML, qui agissent de concert avec GML (cf. sections 1.2.2 et 1.4 de la Note d'Information), représentant ensemble 0,74% du capital et 0,89% des droits de vote de la Société assimilées à celles détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9, I, 3° du code de commerce ;
 - les actions auto-détenues par la Société, représentant 0,19% du capital de la Société, assimilées à celles détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9, I, 2° du code de commerce.
- (ii) les Actions Gratuites (telles que définies à la section 2.1.3 de la Note d'Information) qui auront fait l'objet d'un Engagement de Liquidité (tels que définis à la section 2.1.3 de la Note d'Information) conclu préalablement à la clôture de l'Offre seront également assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9, 4° du code de commerce et ne pourront être ni apportées à l'Offre ni transférées à l'Initiateur dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire (cf. section 2.1.3 de la Note d'Information).

¹ Sur la base d'un nombre total au 15 mai 2017 de 24.700.000 actions et 25.121.244 droits de vote de la Société, en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF (information communiquée par la Société).

L'Offre est présentée par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale (les « **Etablissements Présentateurs** »). Seuls BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, garantissent, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1.2 Frais et financement de l'Offre

1.2.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par GML, y compris les honoraires et frais de ses conseils et des autorités de marché, est estimé à un montant maximum d'environ 2,5 millions d'euros (hors taxes).

Aucun frais ne sera remboursé ni aucune commission ne sera versée par GML à une quelconque personne sollicitant l'apport de titres à l'Offre.

1.2.2 Modalités de financement

L'acquisition par GML de l'intégralité des actions Fimalac visées par l'Offre représenterait, sur la base d'un prix d'Offre de 131 euros par action (coupon détaché), un montant total d'environ 191,5 millions d'euros (hors frais divers et commissions).

Les actions apportées à l'Offre seront acquises par GML. Le financement de l'Offre est assuré par le recours à une ligne de crédit bancaire d'ores-et-déjà en place, au bénéfice de GML.

2. PRÉSENTATION DE GML

2.1 Informations générales sur GML

2.1.1 Dénomination

Groupe Marc de Lacharrière.

2.1.2 Siège social

Le siège social de GML est situé 11 bis, rue Casimir Périer, 75007 Paris. L'adresse de correspondance est 97, rue de Lille, 75007 Paris.

2.1.3 Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce

GML est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 331 604 983.

2.1.4 Durée de la société

GML a été immatriculée le 6 février 1985 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 15 janvier 2084, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.5 Durée de l'exercice social

L'exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.6 *Objet social*

GML a pour objet :

- principalement, l’acquisition, la détention et la gestion de tous titres ou droits sociaux émis par la société Fimalac et par les sociétés contrôlées, au sens des dispositions de l’article L. 233-3 du Code de commerce, par ladite société, ainsi que l’animation et le contrôle du Groupe Fimalac ;
- accessoirement, la gestion et l’exploitation, sous toutes formes, de toutes affaires industrielles, commerciales, financières, immobilières ou agricoles, notamment par voie de prises de participations dans toutes sociétés déjà existantes ou à créer ; la gestion d’un portefeuille de valeurs mobilières ;
- et, plus généralement, toutes opérations se rapportant, directement ou indirectement, à l’objet social, ou pouvant en favoriser le développement, notamment des opérations de trésorerie avec des sociétés liées, autorisées par les lois et réglementations en vigueur ;

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d’apport, de commandite, de souscription, d’achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d’alliance, d’association en participation ou de prise en location ou en location-gérance ou de dation de tous biens ou droits, ou autrement.

2.2 Informations générales sur le capital de GML

2.2.1 *Capital social*

Le capital social de GML est fixé à la somme de 30.932.736 €. Il est divisé en 120.831 actions de 256 euros de valeur nominale, entièrement libérées, réparties comme suit :

- 86.836 actions de catégorie A, appartenant à la société de droit luxembourgeois Fimalac Participations S.à r.l (l’« **Actionnaire A** ») ;
- 33.396 actions de catégorie B, appartenant M. Marc Ladreit de Lacharrière (l’« **Actionnaire Fondateur** ») ou ses descendants (les « **Actionnaires B** ») ; et
- 599 actions de catégorie T, appartenant aux actionnaires de GML autres que l’Actionnaire A ou les Actionnaires B (les « **Actionnaires T** »).

2.2.2 *Stipulations des statuts en matière de cession et transmission des actions*

Les actions de GML sont nominatives. Elles sont inscrites en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré ».

- Procédure en cas de cessions

Les actionnaires de GML doivent, en cas de projet de cession d’actions, rechercher, préalablement à toute cession, une solution amiable privilégiant, selon la législation fiscale en vigueur, (i) l’annulation des titres, (ii) rachat par l’Actionnaire A, (iii) rachat par les Actionnaires B au prorata de leur participation, éventuellement associée à une réduction de capital, (iv) rachat par le tiers sous réserve d’agrément. En l’absence de solution passant en priorité par l’annulation des titres dans le cadre d’une réduction de capital, toute cession est soumise à un droit de préférence (bénéficiant au premier rang à l’Actionnaire A et au second rang aux Actionnaires B) ainsi qu’à une procédure d’agrément de GML.

Les Actionnaires B et T ne peuvent pas procéder à la cession de tout ou partie de leurs actions sans avoir préalablement obtenu l’accord écrit de l’Actionnaire Fondateur. Après le décès, la disparition, l’absence ou

l'incapacité, de fait ou juridique, totale et définitive de l'Actionnaire Fondateur, les actions de catégorie B et les actions de catégorie T seront incessibles pendant une durée de deux ans (la « **Période d'Incessibilité** »), sauf exceptions limitées.

— Droit de sortie conjointe totale et droit de cession forcée

Après le décès, la disparition, l'absence ou l'incapacité, de fait ou juridique, totale et définitive de l'Actionnaire Fondateur et à compter de l'expiration de la Période d'Incessibilité, des actionnaires représentant au moins 75% des actions ordinaires de GML qui souhaiteraient céder à un tiers toute ou partie de leurs titres devront offrir aux autres actionnaires un droit de sortie conjointe totale aux mêmes conditions de prix.

Enfin, après le décès, la disparition, l'absence ou l'incapacité, de fait ou juridique, totale et définitive de l'Actionnaire Fondateur et à compter de l'expiration de la Période d'Incessibilité, des actionnaires représentant au moins 75% des actions ordinaires de GML qui souhaiteraient céder à un tiers leurs titres de sorte que ce tiers détienne le contrôle de GML, bénéficieront d'un droit de cession forcée totale à l'encontre des autres actionnaires aux mêmes conditions de prix.

Les cessions précitées ne seront pas soumises à la procédure d'agrément mais elles n'interviendront que si aucun des actionnaires B n'a décidé de racheter l'intégralité des titres proposés au cessionnaire.

2.2.3 Stipulations des statuts en matière de droits patrimoniaux attachés aux actions

Aux termes des statuts de GML :

- les actions de catégorie A et B sont des actions ordinaires ayant toutes les mêmes droits et obligations ;
- les actions de catégorie T sont des actions de préférence qui ne donnent pas de droit de vote aux assemblées d'actionnaires, mais bénéficient d'un droit au dividende précipitaire correspondant au montant du dividende ordinaire majoré de vingt pour cent (20 %), dû et payé par priorité sur toute distribution aux actions ordinaires.

En cas de cession d'actions de catégorie T, celles-ci seront automatiquement converties en actions ordinaires si elles sont cédées à l'Actionnaire A ou à des Actionnaires B ou demeureront des actions de catégorie T si elles sont cédées à un Actionnaire T. Le droit au dividende précipitaire cesse immédiatement à compter de ladite cession à des Actionnaires A ou B.

2.2.4 Actionnariat

Le tableau ci-après présente, à la connaissance de GML, la répartition du capital social et les droits de vote de GML à la date du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% Droits de vote*
Fimalac Participations S.à r.l (Luxembourg) ²	86.836*	71,86%	86.836	72,22%
M. Marc Ladreit de Lacharrière et ses enfants	33.396**	27,64%	33.396	27,78%
Autre	599***	0,50%	_***	_***
Total	120.831	100%	120.232	100%

* Actions de catégorie A

** Actions de catégorie B

*** Actions de catégorie T privées de droit de vote (cf. section 2.2.3 ci-dessus)

2.3 Administration et contrôle de GML

2.3.1 Organes de surveillance et de direction

GML est actuellement dirigée par un directoire composé de quatre membres, nommés pour une durée de six ans par le conseil de surveillance et pouvant être révoqués par l'assemblée générale. Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière est actuellement président du directoire de GML.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président. Le président du directoire représente GML dans ses rapports avec les tiers.

Par ailleurs, un conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de GML effectuée par le directoire. Le conseil de surveillance est actuellement composé de trois membres, nommés pour une durée de six ans. Il élit parmi ses membres un président et un vice-président, chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

Madame Bérangère Ladreit de Lacharrière et Monsieur Robert Gimenez sont actuellement, respectivement, président et vice-président du conseil de surveillance de GML.

2.3.2 Contrôle

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

² La Société Fimalac Participations est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui a pour objet principal d'acquérir et de gérer les principales participations de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière et de ses descendants en ligne directe. Son capital social est fixé à la somme de 7.410.112 euros et est composé de 463.132 parts sociales toutes détenues par M. Marc Ladreit de Lacharrière et ses quatre enfants.

Les commissaires aux comptes titulaires de GML sont :

M. Yves Canac
12, rue du Printemps
75017 Paris
Cagnat et associés
14, rue Pélouze
75008 Paris

Les commissaires aux comptes suppléants de GML sont :

M. Michel Tamet
Immeuble Espace Performance, allée de l'Informatique
42000 Saint-Etienne
M. Philippe Azencoth
66 boulevard Malesherbes
75008 Paris

2.4 Description des activités de GML

2.4.1 Activités principales

GML est une société holding dont l'activité principale consiste en la prise de participations dans toutes affaires et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

A la date du présent document, l'actif de GML est principalement composé d'une participation significative et stratégique constituée des 23.010.282 actions Fimalac détenus par GML, représentant 93,16% du capital et 92,72% des droits de vote de Fimalac³.

2.4.2 Evénements exceptionnels et litiges significatifs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- GML a cédé à Fimalac, dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par Fimalac, des actions Fimalac pour un prix de cession correspondant au cours de bourse de 35,7 millions d'euros et dégagé à cette occasion une plus-value de 32,8 millions d'euros€ ; et
- GML a acquis des actions Fimalac, pour des prix unitaires compris entre 97,31 euros et 103,75 euros (le détail de ces opérations figurant à la section 7.5 du rapport annuel de Fimalac portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le conseil d'administration de Fimalac réuni le 6 avril 2017 a pris la décision de réduire le capital social, alors composé de 26.140.000 actions, par annulation de 1.440.000 actions auto-détenues représentant 5,51 % du capital avant annulation. Après cette réduction, le capital social est désormais constitué de 24.700.000 actions. Après cette réduction de capital, l'autocontrôle résiduel se limite, au 6 avril 2017, à 0,18 % du nouveau capital social. Groupe Marc de Lacharrière, déjà actionnaire majoritaire de Fimalac, détient désormais 93,62 % du nouveau capital, de concert principalement avec M. Marc Ladreit de Lacharrière. La part du public ressort à 6,20 % du nouveau capital social.

³ Sur la base d'un nombre total au 15 mai 2017 de 24.700.000 actions et 25.121.244 droits de vote de la Société, en application des dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF (information communiquée par la Société).

2.4.3 Salariés

La société emploie six salariés, dont Madame Eléonore de Lacharrière et Messieurs Jérémie de Lacharrière et Robert Gimenez.

2.5 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Une présentation synthétique des bilans et comptes de résultats au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 résultant des comptes sociaux et des comptes consolidés de GML au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, tels que certifiés par les commissaires aux comptes et restant soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de GML devant se tenir le 29 juin 2017, est reproduite ci-après.

2.5.1 Présentation des comptes sociaux de GML

1) Résultats

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Résultat d'exploitation	-1,0	-3,5
Résultat financier	83,1	53,6
Résultat exceptionnel	-1,2	31,6
Impôts	-0,1	-1,6
<u>Résultat net</u>	80,8	80,1

2) Bilan

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>Actif</u>		
Immobilisations corporelles	3,8	6,2
Immobilisations financières	982,9	1 009,7
Créances et divers	49,9	84,3
Valeurs mobilières de placement	3,8	7,1
Disponibilités	5,6	2,4
	1 046,0	1 109,7
<u>Passif</u>		
Capitaux propres	571,0	651,1
Dettes financières	459,7	429,7
Provisions et autres	15,3	28,9
	1 046,0	1 109,7

2.5.2 *Présentation des comptes consolidés de GML*

1) Résultats

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Résultat opérationnel	-134,1	-62,8
Résultat financier	-17,4	30,0
Impôts	9,9	6,9
Quote-part résultat net sociétés mises en équivalence	56,6	93,5
Résultat net de cession	1 652,9	
Intérêts minoritaires	<u>-210,8</u>	<u>-0,1</u>
<u>Résultat net consolidé - part du Groupe</u>	1 357,1	67,5

2) Bilan

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>Actif</u>		
Ecarts d'acquisition et immobilisations	1 279,9	1 970,3
Participations mises en équivalence	391,1	420,1
Autres actifs non courants	618,0	670,0
Autres actifs courants	206,5	369,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>1 502,5</u>	<u>728,5</u>
	3 998,0	4 158,5
<u>Passif</u>		
Capitaux propres totaux	2 601,5	2 515,1
Dettes financières à long terme	882,2	1 057,3
Autres passifs non courants	67,1	61,2
Dettes financières à court terme	270,2	301,9
Autres passifs courants	<u>177,0</u>	<u>223,0</u>
	3 998,0	4 158,5

3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

Pour GML

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2017, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Groupe Marc de Lacharrière visant les actions de la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac).

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé le 21 juin 2017, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. »

Groupe Marc de Lacharrière

Représentée par :

M. Robert Gimenez,
Fondateur